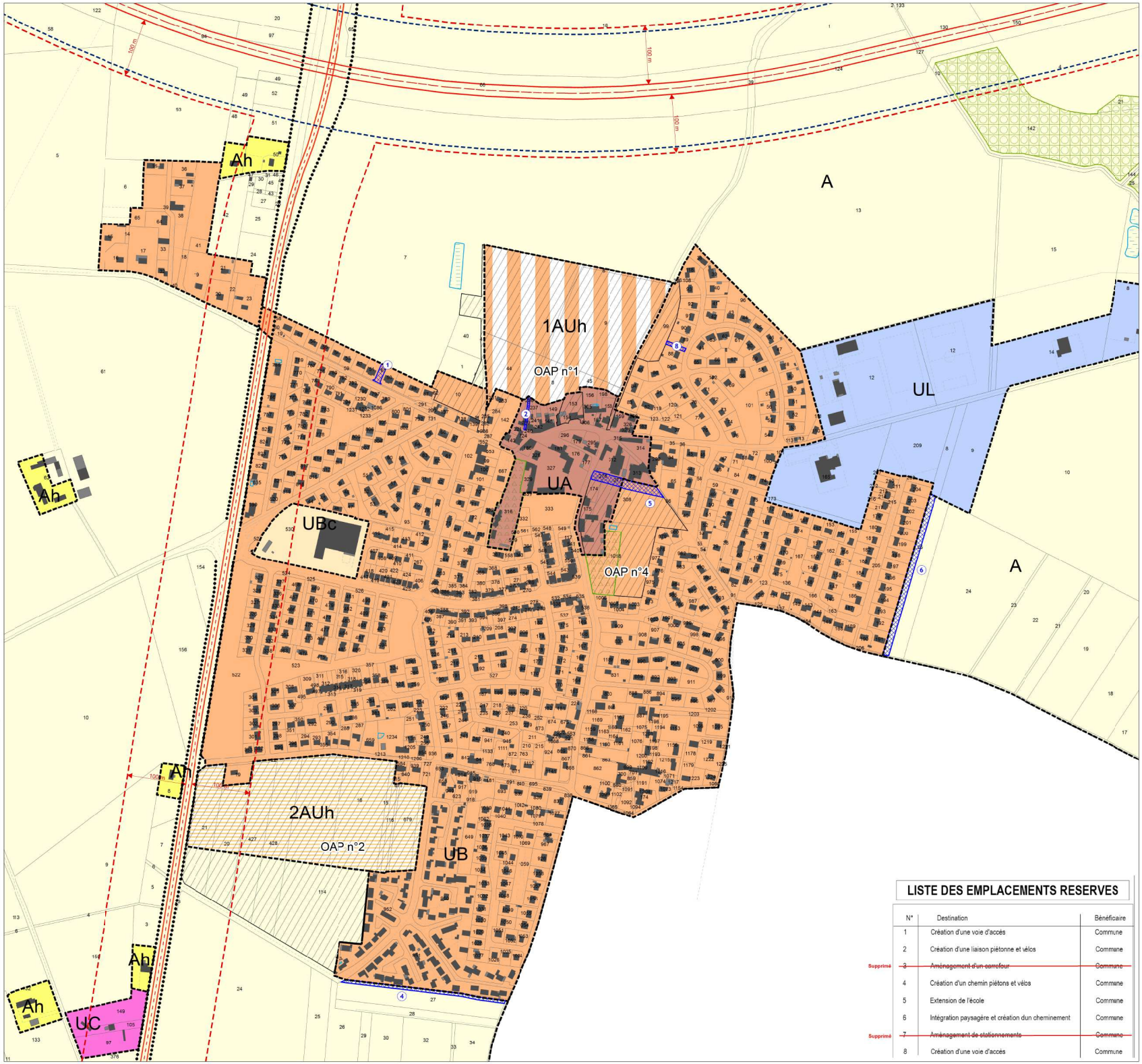

LEGENDE

- Trait de zonage
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Allée cavalière protégée au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme
- Parc protégé au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme
- Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme
- Plans d'eau et mares protégés au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
- Plantation à créer
- Loi Barnier
- Nuisances sonores : Norme d'isolement acoustique à respecter sur la largeur de :
  - 100m pour l'A28
  - 100m pour la RD29
  - 30m pour la RD29 : PR7 + 200 à PR87 + 000
- Voie à desserte limitée (Pack extrait)
- Zone inondable (Pack extrait - Source : DDT 37)

INTITULE DES ZONES ET DES SECTEURS

Zones U (urbaines) :

- UA : Zone urbaine centrale ancienne à vocation mixte
- UB : Zone urbaine d'extension récente à vocation principale d'habitat
- UBc : Secteur urbain d'extension récente comprenant une activité commerciale spécifique
- UC : Zone urbaine à vocation d'accueil des activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires
- UCh : Secteur urbain mixte comprenant des activités économiques et de l'habitat
- UL : Zone urbaine à vocation d'accueil des activités de loisirs et équipements publics

Zones AU (à urbaniser) :

1AUb : Zone d'urbanisation future à court terme correspondant à la ZAC du Cassantin comprenant 3 secteurs :
- -1AUbl : à destination d'activités logistiques et industrielles
- -1AUbs : à destination d'activités de services
- -1AUbx : à destination d'activités

1AUc : Zone d'urbanisation future à court terme à vocation économique
1AUh : Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'habitat
2AUh : Zone d'urbanisation future à long terme à vocation principale d'habitat

Zones A (agricoles) :

- A : Zone agricole
- Ad : Secteur de diversification autorisant les changements de destination
- Ah : Secteur d'habitat diffus

Zones N (naturelles) :

- N : Zone naturelle protégée du fait de sa sensibilité environnementale et paysagère
- Nc : Secteur d'activités de concassage
- Nd : Secteur d'activités de compostage
- Nh : Secteur d'habitat diffus
- Nr : Secteur accueillant une activité d'hôtel-restaurant
- Ns : Secteur naturel protégé accueillant une activité de services

[Chanceaux-sur-Choisille]

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

Plan 1

Plan 2

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Plan de zonage N°2

Plan édité le 10/09/2018

Fichier : MS1_Zonage_Zone_200.mxd

20 M

1 : 2 000

Référentiel : RD Parcellaire 2015

Vu pour être annexé à la délibération métropolitaine du 1er février 2019

Pour le président
Le Vice-Président délégué,
Christian GATARD.

PLU approuvé le 24 octobre 2013

Modification n°1 approuvée le 24 avril 2017

Révision allégé n°1 approuvée le 25 juin 2018

urban LSM
Université de Bordeaux-Sur-Mer
Université de Bordeaux-Sur-Mer
Bordeaux Sur Mer
Tél : 05 47 00 57 00
Fax : 05 47 00 57 16
Mail : contact@urban-lsm.fr

atu.
Agence d'Urbanisme et Agglomération de Tours

Département d'Indre-et-Loire

CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Tours métropole

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

	N°	Destination	Bénéficiaire
	1	Création d'une voie d'accès	Commune
	2	Création d'une liaison piétonne et vélos	Commune
Supprimé	~~3~~	~~Aménagement d'un carrefour~~	~~Commune~~
	4	Création d'un chemin piétons et vélos	Commune
	5	Extension de l'école	Commune
	6	Intégration paysagère et création dun cheminement	Commune
Supprimé	~~7~~	~~Aménagement de stationnements~~	~~Commune~~
	8	Création d'une voie d'accès	Commune